

AMF , 17 Place de la Bourse Paris 75002

Lettre AR

Trohanet, le 7 août 2020

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

La communication de la société Solocal, déjà sanctionnée par vos services, a été de nouveau particulièrement défaillante au premier semestre 2020. Il est aujourd'hui clair qu'elle entendait avoir un impact négatif sur le cours de l'action et le rapprocher artificiellement du cours retenu pour une restructuration financière que la direction négociait au même moment .

Nous nous interrogeons sur la responsabilité de l'AMF dans ces opérations de manipulation de cours , le Président de Solocal, Pierre Danon, ayant en effet indiqué que l'AMF lui avait refusé la suspension de cours .

Le 16 mars 2020, la Société Solocal group publiait un communiqué dans lequel il était notamment indiqué : "... Par prudence, Solocal a pris la décision de suspendre le paiement du coupon trimestriel relatif à l'obligation d'échéance mars 2022 qui était prévu ce jour. Le Groupe se rapprochera de ses créanciers afin de négocier un report de paiement .. Le groupe informera ses actionnaires dès que possible du résultat des négociations avec ses créanciers ainsi que de l'évolution de l'activité commerciale."

Le 19 mars , la société publiait un second communiqué: "Dans le prolongement de son communiqué du 16 mars 2020, Solocal annonce que le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a ouvert, le 16 mars 2020, une procédure de conciliation à l'égard de la société Solocal Group pour une durée initiale de 4 mois et a désigné la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité de conciliateur. La Direction Générale de Solocal a considéré que la procédure de conciliation permettrait d'encadrer au mieux les prochaines discussions avec les créanciers de l'entreprise, compte tenu notamment de sa décision de suspendre le paiement du coupon trimestriel prévu le 15 mars 2020 relatif à l'obligation d'échéance mars 2022. Le groupe veillera à tenir le marché informé de l'issue des négociations qu'elle entend entamer rapidement avec ses créanciers."

Lors de l'AGE de Solocal group tenue le 24 juillet dernier, Madame Bourbouloux a publiquement confirmé qu'elle était à l'origine de la demande de suspension du paiement du coupon trimestriel considérant que la société était alors en cessation de paiement.

Le président , Pierre Danon, a de son côté, confirmé qu'il était déjà , à ce moment là, en discussion avec le groupe Montefiore . Au dire du dirigeant de Montefiore, les termes de cette discussion semblaient même déjà arrêtés et il ne s'agissait pas d'un simple report de paiement demandé aux créanciers comme affirmé dans le communiqué du 16 mars.

L'annonce du 16 mars a fait brutalement plonger le titre à 9 centimes , dans un volume inhabituel (plus de 44 millions d'actions soit plus de 7% du capital) rapprochant ainsi le cours de bourse du prix retenu dans le plan Montefiore.

Ayant fait part au Président de Solocal group de mon incompréhension d'une non suspension de cours préalablement à cette annonce , il m' a répondu (copie de sa réponse en pièce jointe) : qu'il l'avait demandée "mais que l'AMF l'avait refusée".

Si l'on en croit le Président de Solocal, la responsabilité de l'AMF dans cette dernière manipulation de cours est donc manifeste. La spoliation cumulée des actionnaires est désormais supérieure à 5 milliards d'euros, une somme non seulement considérable mais également incompréhensible car la société , régulièrement bénéficiaire, valorisée moins que son bénéfice 2019, était encore le 28 février

dernier «à un tournant de son histoire, sur une trajectoire de croissance vers le nouveau Solocal : une entreprise 100% Digital fortement rentable et créatrice de valeur, s'appuyant sur des atouts forts - nos médias, notre data, nos plateformes tech et notre proximité locale». (communiqué Solocal)

Cette position de l'AMF est absolument incompréhensible et a porté préjudice à de nombreux actionnaires: Quelle est la responsabilité de l'AMF dans cette funeste non suspension de cours?

Veillez agréer, Monsieur le Président , Monsieur le Secrétaire général , l'assurance de ma parfaite considération

Baudoin de Pimodan

Pièce jointe: courriel de Pierre Danon reçu le 16 mars.

Copie: Euronext

Solocalensemble